

Etablissement des rapports par Internet, avec l'Extensible Business Reporting Language (XBRL)

Els Vanderhaegen

Extensible Business Reporting Language (XBRL) constitue une nouvelle technique d'établissement, d'échange et d'analyse des rapports financiers. XBRL sera introduit en Belgique par la Banque nationale, laquelle rendra obligatoire, à partir du 1er avril 2007, le dépôt des comptes annuels statutaires dans le format XBRL.

XBRL améliore les procédures d'établissement des rapports, en diminue le coût et les rend plus rapides. Il est possible d'extraire automatiquement, sans intervention manuelle, des informations fiables et précises de toutes sortes de rapports d'affaires. Grâce à XBRL, il faudra moins de temps pour chercher l'information et la réemployer ; c'est ainsi du temps gagné pour analyser ces données. L'instauration d'XBRL présente donc beaucoup d'avantages. Pour pouvoir profiter de ceux-ci de façon optimale, il est toutefois recommandé d'utiliser XBRL-GL.

XBRL-GL est une variante d'XBRL, qui fonctionne de la même manière, mais peut déjà être appliquée dans le cycle d'établissement de rapports. Avec XBRL-GL, les données sont déjà interprétées à partir des transactions comptables originelles, des grands-livres, des bilans intermédiaires et des balances par soldes, tandis qu'XBRL lui-même ne peut être utilisé que pour l'établissement des états financiers.

1. XBRL sera-t-il un succès ?

La grande question est toutefois de savoir si l'instauration d'XBRL connaîtra un succès total. La probabilité de succès est très élevée. L'évolution d'Internet sur le plan mondial a dépassé toutes les attentes. XBRL peut connaître la même évolution car il est basé sur XML (Extensible Markup Language), lequel est diffusé mondialement. En ce moment, XBRL est aussi l'unique norme pour l'établissement des rapports financiers, de sorte que chacun devra l'utiliser, car il n'existe pas d'autre alternative.

Experts-comptables et conseils fiscaux utilisent un logiciel pour simplifier leurs activités quotidiennes et pour organiser et garantir la qualité de leur travail. En outre, examiner en profondeur de quelle manière ce logiciel traite les données, sur le plan du contenu, ne revêt pas, en principe, une importance particulière pour le professionnel.

A partir de l'année prochaine, tous les comptes annuels seront déposés à la BNB dans un format XBRL. Pour les experts-comptables et les conseils fiscaux, comprendre le traitement des données des comptes annuels dans un format XBRL n'est cependant pas si évident. Dans l'article ci-joint, l'accent est mis sur le réemploi des données qui, après avoir été introduites une première fois, ont été transférées dans un document XBRL sur la base de la taxonomie approuvée. C'est pourquoi il est utile de se faire une idée de la manière dont ces données sont stockées et traitées.

Il est également important de savoir que, aussitôt qu'elles sont introduites, les données sont prises en considération pour leur réemploi. Par le biais d'un XBRL-GL, les données du grand-livre peuvent en effet être échangées entre différents logiciels comptables ou être mises en mémoire dans une application de rapportage ou de contrôle. Il y a ici, sans aucun doute, une mission à accomplir pour qui développe des logiciels, mais aussi pour nos membres, qui sont les conseillers privilégiés des PME.

Erwin Vercammen

2. Problèmes et doutes

XBRL est une technologie récente, encore en plein développement. Aussi, XBRL connaît-il encore quelques problèmes et doutes, qui doivent être résolus et dissipés avant que son instauration ne soit couronnée de succès. L'un d'eux concerne les logiciels compatibles avec XBRL.

2.1. Logiciels XBRL

D'ores et déjà, on trouve sur le marché de nombreux programmes compatibles avec XBRL. Il ressort cependant d'une étude que la plupart sont des créateurs d'instances et des éditeurs de taxonomies. Afin d'établir un rapport financier, il convient tout d'abord d'établir une taxonomie, ce dont se chargent le plus souvent des instances régulatrices. Il est apparu qu'il existait suffisamment de logiciels disponibles pour adapter les taxonomies, si bien que chaque entreprise peut établir une taxonomie qui répond à ses besoins spécifiques.

Après l'établissement d'une taxonomie, on peut passer à la deuxième étape de l'établissement de rapports, qui consiste dans la création d'un document d'instance. C'est assez simple lorsqu'on dispose d'un bon créateur d'instance. A cet effet aussi, il existe déjà suffisamment de logiciels disponibles.

2.2. L'analyse financière

Pour l'heure, on manque encore de logiciels comportant des possibilités d'analyses financières, et aussi de logiciels donnant un « aperçu du contenu » des documents d'instance. Le premier problème est, toutefois, en voie de résolution. Hitachi, Edgar Online et Metapaxis s'y attellent déjà et les autres firmes de logiciels auront tôt fait de suivre leur exemple, de sorte qu'XBRL se répande davantage et que la demande de logiciels permettant des analyses financières s'accroisse.

2.3. Aperçu du contenu

Le second problème est celui du manque de logiciels pour l'« aperçu du contenu » des documents XBRL. Cet aperçu, autrement dit le lay-out d'un document d'instance XBRL, constitue encore un grand point d'interrogation. Les partisans les plus résolus d'XBRL ne tiennent pas encore compte de ce problème. Ils argumentent en faveur de l'instauration d'XBRL parce que c'est un format lisible informatiquement, par le biais duquel les rapports financiers peuvent être transférés sans intervention manuelle, mais ils oublient entre-temps que les gens ne peuvent lire ce document que par le biais de l'informatique. Les « SNAP XBRL presenter » et « XBRL View Software » sont un bon début pour résoudre ce problème, mais l'instauration d'XBRL ne pourra vraiment réussir que si des logiciels plus nombreux et plus performants l'accompagnent. L'étape suivante du processus s'appelle « Dragon View ». Ce programme, commercialisé récemment, dispose de plus de potentialités que les programmes de logiciels précédents. Cela prouve que les fournisseurs de logiciels connaissent le problème et y travaillent. Selon toutes les attentes, il sera résolu au bout d'un certain temps.

L'arrivée de nouveaux logiciels pour résoudre ces problèmes dépend, toutefois, de cette question. Plus XBRL est utilisé, plus les firmes livreront des logiciels. XBRL sera davantage employé quand il existera davantage de logiciels qui rendront inutiles la connaissance technique d'XBRL. Cela nous entraîne dans un cercle vicieux qui peut freiner l'évolution d'XBRL du fait que chacune des parties attend l'autre pour commencer à utiliser XBRL. Heureusement, ce cercle sera rompu par les régulateurs qui rendront obligatoire l'utilisation d'XBRL comme format pour l'élaboration de rapports.

2.4. Connaissance d'XBRL en Belgique

Le problème que pose l'obligation de déposer les comptes annuels dans le format XBRL réside dans la mauvaise connaissance qu'en a le monde des entreprises belges. Dans le sondage « Enquête de sensibilisation sur la connaissance d'XBRL dans les sociétés belges cotées et non cotées en Bourse » du département « gestion des entreprises » de l'HONIM, seules 2 % des entreprises interrogées utilisent déjà activement XBRL. Les entreprises devront donc être mieux informées sur les possibilités d'XBRL, de manière qu'elles ne l'utilisent pas seulement pour le dépôt des comptes annuels quand elles y sont contraintes, mais qu'elles l'emploient aussi pour l'ensemble de la procédure d'établissement des rapports. Si cet objectif peut être atteint, l'expansion d'XBRL ne s'arrêtera plus.

2.5. L'audit

Le dernier point faible – le plus important – d'XBRL, qui peut faire obstacle au plein succès de son instauration, est le manque de fiabilité des documents d'instance. Pour le moment, les états financiers peuvent déjà être déposés dans le format XBRL dans le « Voluntary Filing Program » de la SEC. Ces documents d'instance sont toutefois « unaudited ». Le monde des entreprises, où d'importantes décisions sont prises sur la base des informations puisées dans les états financiers, a besoin que soit garantie la fiabilité des données du document d'instance.

A ce propos, XBRL International a créé un groupe de travail chargé d'établir des directives pour les réviseurs d'entreprises. Avec ces directives, les réviseurs d'entreprises sauront sur quoi se fonder pour donner une opinion. Diverses possibilités existent, variant de la seule certification du document d'instance jusqu'à l'ensemble du processus d'établissement des rapports en XBRL. Une fois ce doute dissipé, l'information issue des documents d'instance sera rendue fiable par l'avis qu'en donneront les réviseurs d'entreprises.

3. Conclusion

XBRL a tout pour connaître un succès complet. Les étapes nécessaires sont mises en place pour supprimer l'ensemble de ses points faibles. Cependant, il faudra encore attendre les directives destinées aux réviseurs d'entreprises, qui détermineront la fiabilité des documents d'instance XBRL. Ceux-ci devraient être obligatoires pour le dépôt des comptes annuels en XBRL, de sorte qu'XBRL puisse être instauré en 2007 avec un plein succès. ●

Synthèse de la maîtrise introduite pour l'obtention du grade de Master en sciences du commerce, campus VLEKHO (Promoteur : Prof. Dr C. Siau).